

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION À ÊTRE TENUE LE 3 AVRIL 2017, À 19H00 CONCERNANT
LE PROJET DE RÈGLEMENT # 367

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :


1. Lors de la séance régulière tenue le 6 mars 2017, le conseil municipal de Franklin a adopté le projet de Règlement suivant :
 - **PROJET DE RÈGLEMENT # 367 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 272 AFIN DE REVOIR LES USAGES ET LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL DANS LA ZONE HC-18; ET DE REVOIR LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL DANS LA ZONE AG-23.**

En ce sens, les modifications demandées sont les suivantes :

l'article 11.3.18 de la zone HC-18 est modifié de manière à ce que le coefficient d'occupation du sol passe de 0,15 à 0,25;

l'article 11.3.23 de la zone AG-23 est modifié de manière à ce que le coefficient d'occupation du sol passe de 0,08 à 0,20.

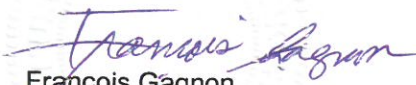
2. Si vous avez des questions touchant ce projet de Règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-827-2538, au comptoir de service situé au 1670, route 202 à Franklin, ou par courrier électronique à franklin@qc.aira.com.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 3 avril 2017**, à 19h00 à l'hôtel de ville situé au 1670, route 202, à Franklin. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de Règlement précisé au point 1. Elle expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit projet de Règlement.
4. Ce projet de Règlement est déposé à l'Hôtel de ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.


François Gagnon,
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir affiché cet avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 22 mars 2017 entre 8h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 mars 2017,


François Gagnon,
Directeur général et secrétaire trésorier